

SECRETARIAT GENERAL  
DU GOUVERNEMENT

DECROT N° 85/345 DU 26/3/85  
portant nomination de Monsieur  
KIMFOKO MAHOUNGOU Sébastien  
en qualité de Directeur des  
Enseignements Professionnels au  
Secrétariat Général à l'Enseigne-  
ment Fondamental et à l'Alphabéti-  
sation.

LE PREMIER MINISTRE,

Vu la Constitution du 3 Juillet 1979 ;

Vu la loi n° 76/34 du 7 Décembre 1984 portant ratification de l'Ordonnance n° 019/84 du 23 Août 1984 portant modification de certaines dispositions de la Constitution ;

Vu le décret n° 84/856 du 7 Août 1984 portant nomination du Premier Ministre ;

Vu le décret n° 84/358 du 13 Août 1984 portant nomination des Membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 84/860 du 20 Août 1984 relatif aux intérim des Membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 82/395 du 8 Juin 1982 fixant les indemnités de fonctions allouées à certains responsables administratifs ;

Le Conseil des Ministres entendu ;

DECREE :

Article 1er. Monsieur KIMFOKO MAHOUNGOU Sébastien, Professeur de Lycée Technique, est nommé Directeur des enseignements Professionnels au Secrétariat Général à l'Enseignement Fondamental et à l'Alphabétisation.

.../...

Article 2. L'intéressé percevra les indemnités de fonctions prévues par le décret 82/595 susvisé.

Article 3. Sont abrogées toutes les dispositions antérieures contraires au présent décret.

Article 4. Le présent décret qui prend effet à compter de la date de prise de service de l'intéressé sera enregistré, publié au Journal Officiel et communiqué partout où besoin sera. /-

fait à Brazzaville, le 26 MARS 1985

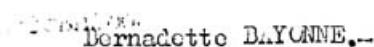
PAR LE PREMIER MINISTRE,

le Ministre de l'Enseignement Fondamental et de l'Alphabétisation,



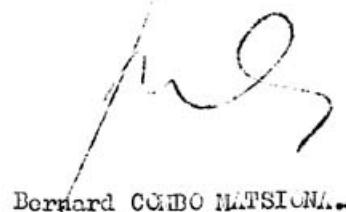
Ange Elouard PCUNGUI

le Ministre du Travail, de l'Emploi, la Refonte de la Fonction Publique et de la Prévoyance Sociale.



Bernadette BAYONNE

le Ministre des Finances et du Budget



Bernard COMBO MATSIONA



Itihi OSSETUMBA LEKUNDZOU

